

REGLEMENT CONCOURS 10 000 MENTIONS J'AIME FACEBOOK
JEU SANS OBLIGATION D'ACHAT – TIRAGE AU SORT – PARTICIPATION PAR CANAL DIGITAL

Règlement :

La société Waffle Factory Development, société de personne à responsabilité limitée sous le numéro BE 0527 918 243., dont le siège social est situé à Marquain, 2 rue des Digitales, en Belgique, représentée par Guillaume Desobry, directeur du développement, organise un jeu intitulé « CONCOURS 10 000 MENTIONS J'AIME FACEBOOK ».

Ce jeu, sans obligation d'achat, valable entre le 11 et le 15 mars 2020 est ouvert à toutes les personnes physiques âgées de plus de 15 ans à la date de participation, résidant en France métropolitaine hors Corse, à l'île de la Réunion et en Belgique, titulaire d'un accès à internet et possédant une adresse e-mail valide à la date de participation, à l'exclusion du personnel de toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du jeu.

Une seule participation par personne et par jour et un seul lot par foyer (même nom, même adresse).

Conditions de participation :

Suivre les instructions, étapes de participation indiquées sur la page Facebook officielle de Waffle Factory :

- S'abonner à la page officielle Waffle Factory
- Commenter la publication en indiquant combien de gaufres de Liège faudrait-il pour atteindre un poids de 10kg
- Identifier un ami

Un tirage au sort, parmi les bonnes réponses, effectué par Waffle Factory, désignera le gagnant du lot suivant :

10 kilos en gaufres de Liège natures

Un bon cadeau pour la dotation sera envoyé au gagnant.

Avant la remise des dotations, les gagnants pourront être tenus de justifier de leur identité.

Le lot pourra être consommé sur une période d'un an maximum, dans la limite de 6 gaufres par jour, dans un point de vente unique et choisi avant la remise du lot. Le détenteur du bon cadeau pourra être tenu de justifier son identité à chacun de ses passages.

Les dotations qui ne seraient pas retirées dans les délais requis seront considérées comme perdues. Tout participant mineur pourra être tenu de justifier de l'autorisation de son représentant légal pour obtenir son lot.

Les frais de participation au jeu ne font l'objet d'aucun remboursement.

En aucun cas, il ne sera versé la contre-valeur en espèces des dotations.

La responsabilité de Waffle Factory Development ne pourra être recherchée en cas d'événements indépendants de sa volonté, notamment ceux qui priveraient totalement ou partiellement les gagnants du bénéfice de leur dotation.

Nous vous informons que nous mettons en œuvre dans le cadre du présent jeu un dispositif de traitement de vos données personnelles ayant pour finalité exclusive l'organisation dudit jeu et que celles-ci ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf consentement exprès de votre part pour les finalités et la durée associée qui vous seront précisées à ce titre. Vous disposez à l'égard des données personnelles ainsi collectées ou transmises par les participants d'un droit d'information, d'accès et de portabilité, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition.